

Sur l'indépendance des ISC

EVULE INTERNATIONALE de la vérification des comptes publics



Octobre 2009

Octobre 2009 Vol. 36, No. 4



Conseil de rédaction

Josef Moser, *Président de la Cour des comptes de l'Autriche*

Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada Faïza Kéfi, Première Présidente de la Cour des comptes de la Tunisie

Gene Dodaro, Contrôleur général par intérim des États-Unis

Clodosbaldo Russián Uzcátegui,

Auditeur général du Venezuela

Présidente

Helen H. Hsing (É.-U.)

Rédactrice en chef Muriel Forster (*É.-U.*)

Rédactrice en chef adjointe Linda J. Sellevaag (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Sudha Krisnan (ASOSAI-Inde)
Luseane Sikalu (PASAI-Tonga)
Secrétariat de la CAROSAI (Sainte-Lucie)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
Bureau de reddition de comptes du gouvernement (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (\acute{E} .-U.) Paul Miller (\acute{E} .-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Arturo González de Aragón, Auditeur général, Cour supérieure d'audit de la Fédération du Mexique, président

Terence Nombembe, Auditeur général, Bureau de l'auditeur général, Afrique du Sud, premier vice-président

Osama Jaffer Faquih, Président, Bureau général de contrôle, Arabie saoudite, second viceprésident

Josef Moser, Président, Cour des comptes, Autriche, secrétaire général

Liu Jiayi, Auditeur général, Bureau de contrôle national, République populaire de Chine

Paul R.S. Allsworth, Directeur de l'audit, Bureau d'audit, Îles Cook

Ziriyo Bogui, *Président, Chambre des comptes, Côte d'Ivoire*

Arpád Kovács, Président, Allami Számvevöszék,

Vinod Rai, Contrôleur et Auditeur général, Inde Hwang Sik Kim, Président, Commission de

contrôle et d'inspection, Corée Ali Al-Hesnawi, Auditeur général, Conseil d'inspection et de contrôle populaire, Libye

d'inspection et de contrôle populaire, Libye Luís A. Montenegro Espinoza, Président, Conseil supérieur de contrôle général, Nicaragua

Jørgen Kosmo, Auditeur général, Norvège Sergey Vadimovich Stepachin, Président, Cour des comptes, Fédération de Russie

Albert Edwards, Directeur de l'audit, Bureau national de l'audit, Saint-Kitts et Nevis

Tim Burr, Contrôleur et Auditeur général, Bureau d'audit national, Royaume-Uni

Gene Dodaro, Contrôleur général par intérim, Bureau de reddition de comptes du gouvernement, États-Unis

Clodosbaldo Russián Uzcátegui, Auditeur général, Venezuela



©2009 International Journal of Government Auditing, Inc.

La Revue internationale de la vérification des comptes publics est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La Revue, organe officiel de l'INTOSAI, vise à l'avancement des procédés et techniques d'audit dans le secteur public. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les personnes intéressées à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des informations à ses bureaux, aux soins du :

U.S. Government Accountability Office Room 7814, 441 G Street NW Washington, D.C. 20548 United States

Téléphone : 202-512-4707 Fax : 202-512-4021

Courriel: intosaijournal@gao.gov

La Revue sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de l'audit dans le secteur public. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes d'audit ou de descriptions de programmes de formation en audit. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent pas.

La Revue est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. Elle se trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www. intosai. org. On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la Revue à intosaijournal@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'Accountants' Index par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication Management Contents. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, d'Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial1
En bref 5
Israël : Étude du contrôle indépendant8
12e Congrès de la PASAI 12
Le plan stratégique sous les
projecteurs19
Dans le cadre de l'INTOSAI 22
Dans le cadre de l'INTOSAI 22 Nouvelles de l'IDI 24



Henrik Otbo

Président, Commission des normes professionnelles de l'INTOSAI, et auditeur général du Danemark « Les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques ne peuvent accomplir leurs tâches de manière objective et efficace que si elles sont indépendantes du service contrôlé et si elles sont soustraites aux influences extérieures. »

(Déclaration de Lima, ISSAI 1)

Je suis honoré de l'invitation qui m'a été faite de rédiger l'éditorial dans ce numéro de la *Revue* consacré au thème de l'indépendance.

J'ai décidé d'utiliser un extrait de la *Déclaration de Lima* en préambule pour mettre l'accent sur l'importance de l'indépendance des ISC. Selon la *Déclaration de Lima*, l'indépendance est une condition préalable à l'exécution de toute tâche par une ISC. Par le fait même, c'est aussi une condition préalable au travail qu'effectue la Commission des normes professionnelles de l'INTOSAI (CNP) à l'égard des Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) et du Guide sur la bonne gouvernance de l'INTOSAI (*INTOSAI GOV*). Par conséquent, en qualité de Président de la CNP, je m'intéresse activement aux questions touchant l'indépendance. Le plan stratégique de l'INTOSAI met également l'accent sur l'importance de l'indépendance des ISC – l'objectif global du premier but est de « promouvoir des ISC fortes, indépendantes et multidisciplinaires ».

L'importance fondamentale de l'indépendance des ISC a été reconnue encore davantage grâce à l'approbation de la *Déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC* (ISSAI 10) par le Congrès international des institutions supérieures de contrôle des finances

publiques (INCOSAI) de 2007. Sous l'égide de l'ISC canadienne, la Sous-commission sur l'indépendance des ISC de la CNP a élaboré huit principes découlant de la *Déclaration de Lima* et des décisions rendues au XVII^e INCOSAI à Séoul, en Corée.Ces huit principes, que l'on considère essentiels à un audit approprié des comptes publics, sont les suivants :

- 1. L'existence d'un cadre constitutionnel/législatif/juridique efficace et l'application *de facto* des dispositions de ce cadre.
- L'indépendance des dirigeants des ISC et des membres (des institutions collégiales), y compris l'inamovibilité et l'immunité dans l'exercice de leurs fonctions.
- 3. Un mandat suffisamment large et une entière discrétion dans l'exercice des fonctions de l'ISC.
- 4. L'accès sans restriction à l'information.
- 5. Le droit et l'obligation de faire rapport sur leurs travaux.
- 6. Le droit de décider du contenu et de la date de leurs rapports d'audit, de les publier et de les diffuser.
- 7. L'existence de mécanismes efficaces de suivi des recommandations des ISC.
- 8. L'autonomie financière et de gestion/d'administration et l'accès aux ressources humaines, matérielles et financières appropriées.

Toutefois, l'indépendance requiert plus des ISC que de citer l'ISSAI 10 ou l'ISSAI 11¹et de se déclarer indépendantes. La question de l'indépendance est très différente des autres exigences auxquelles doivent répondre les ISC en ce qu'elle est déterminée par des facteurs externes aux ISC tels que le cadre juridique établi pour régir le travail des ISC. Les ISC sont en place pour assurer un audit hautement crédible et impartial des comptes publics. Cela requiert des garanties spéciales pour les prémunir contre toute influence politique abusive et s'assurer que les intérêts des contribuables et des citoyens demeurent la priorité. Cela signifie que la responsabilité incombe à chaque pays de s'assurer qu'une structure est en place pour maintenir l'indépendance de son ISC. Toutefois, les ISC ont aussi le devoir de signaler toute mesure qui compromet leur indépendance. Les efforts actuels de l'INTOSAI pour faire adopter en tant que résolutions la *Déclaration de Lima* et la *Déclaration de Mexico* aux Nations Unies constituent un progrès notable dans l'établissement des meilleures bases possibles à l'appui de l'indépendance des ISC.

L'indépendance n'est pas seulement un privilège — elle comporte aussi des obligations et en cela, elle ne devrait pas être perçue séparément des autres valeurs des ISC telles que la transparence, la responsabilité, la déontologie et la qualité. L'ISSAI 10 devrait être considérée au même titre que les autres ISSAI de niveau 2 — des conditions préalables au fonctionnement des ISC — du cadre général des ISSAI. L'un des objectifs principaux du premier but du plan stratégique de l'INTOSAI a donc été d'élaborer des principes sur la transparence et la responsabilité des ISC. Il me fait plaisir d'annoncer que ce but a d'ores et

¹Lignes directrices de l'INTOSAI et pratiques exemplaires liées à l'indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques

déjà été atteint. L'ISSAI 20 — Principes de transparence et de responsabilité — a été conçue sous la présidence énergique et déterminée de l'ISC de France, et les membres de l'INTOSAI ont fait part de leurs commentaires sur les neufs principes dont elle est composée :

- 1. Les ISC exécutent leurs missions dans le cadre d'un dispositif juridique qui garantit la responsabilité et la transparence.
- 2. Les ISC rendent publics leur mandat, leurs responsabilités, leur mission et leur stratégie.
- 3. Les ISC adoptent des normes d'audit, des procédures et des méthodes à la fois objectives et transparentes.
- 4. Les ISC appliquent des normes d'intégrité et d'éthique rigoureuses à tous les niveaux hiérarchiques.
- 5. Les ISC veillent au respect des principes de responsabilité et de transparence lorsque leurs activités sont externalisées.
- 6. Les ISC gèrent leurs activités dans un souci d'économie, d'efficience et d'efficacité et dans le respect des lois et réglementations, et rendent compte publiquement de cette gestion.
- 7. Les ISC rendent publics les résultats de leurs audits et leurs conclusions concernant l'ensemble des activités gouvernementales.
- 8. Les ISC communiquent largement, et en temps voulu, sur leurs activités et les résultats de leurs audits par le biais des médias, d'Internet ou d'autres moyens.
- Les ISC s'entourent d'avis externes et indépendants afin de renforcer la qualité et la crédibilité de leur travail.

Par ailleurs, d'autres conditions préalables au fonctionnement des ISC ont été instituées avec l'ISSAI 30 — Code de déontologie — et en particulier avec l'ISSAI 40 — Contrôle de la qualité des audits, qui est présentement en voie d'élaboration sous la présidence de l'ISC de la Nouvelle-Zélande. Toutes ces ISSAI se complètent en fonction des exigences fondamentales auxquelles les ISC doivent répondre pour effectuer des audits objectifs et efficaces.

Cela étant dit, nous ne devrions pas oublier que le vrai test de l'indépendance, ainsi que son importance, résident dans l'exécution de notre travail quotidien. Je suis certain que toutes les ISC ont à un moment donné fait l'objet de pressions exercées par les médias ou d'autres parties. Durant l'été 2009, l'ISC danoise Rigsrevisionen a subi des pressions du genre lorsque les résultats d'un audit majeur furent publiés. Pour la première fois de sa longue histoire, le Rigsrevisionen a été accusé de « politiser » son travail, après quoi les médias ont attaqué son intégrité, ce qui a mis à rude épreuve son indépendance.

Malgré l'importante pression médiatique et les accusations qui ont été portées, je suis convaincu que la bonne réputation du Rigsrevisionen n'a pas été entachée, et ce pour deux raisons : premièrement, le travail d'audit approfondi que nous mettons en œuvre en conformité avec les normes internationales, et

deuxièmement, le fait que le public nous perçoit comme une institution crédible qui applique des normes élevées en matière de transparence, de responsabilité, de déontologie et de contrôle de la qualité. Dans ces conditions, la leçon à tirer est que la documentation et la qualité de notre travail, nos objectifs et nos valeurs requièrent une attention et des mises à jour constantes pour que nous puissions nous appuyer sur la qualité et la justesse de nos audits lorsque nous nous retrouverons au cœur d'une tempête médiatique. Autrement dit, miser sur des valeurs telles que la qualité, la déontologie et des valeurs connexes nous aidera à soutenir la pression venant des médias et des politiciens à laquelle nous devons tous faire face de temps à autre. Dans des situations semblables, nous avons un besoin impératif des ISSAI.

Je crois que l'exemple récent du Danemark illustre très clairement que l'indépendance n'est pas un état statique. Elle ne peut être préservée si nous ne sommes pas transparents, responsables, et si nous n'appliquons pas des normes élevées en matière de déontologie et de contrôle de la qualité. Nous devons prendre position en faveur de l'indépendance et la cultiver, la protéger. Après tout, l'indépendance des ISC demeure la condition préalable à une exécution objective et efficace de nos tâches. Cela revient à dire que l'indépendance est la pierre angulaire de notre travail, et plus elle sera solide, plus il sera facile de la mettre à profit.

L'indépendance des ISC, une priorité

Lors de la 58° réunion du Comité directeur de l'INTOSAI — tenue à Vienne, en Autriche, en novembre 2008 — le Comité a décidé de faire connaître, de manière globale et en tant que thème prioritaire de l'INTOSAI pour l'année 2009, le « rôle de l'indépendance des ISC tel que défini par la *Déclaration de Lima* et la *Déclaration de Mexico* ». Ce numéro de la *Revue* est consacré à l'indépendance des ISC. En plus de cet éditorial, veuillez consultez l'article proposant une étude de cas sur l'indépendance des ISC en Israël pour plus d'information à ce sujet.

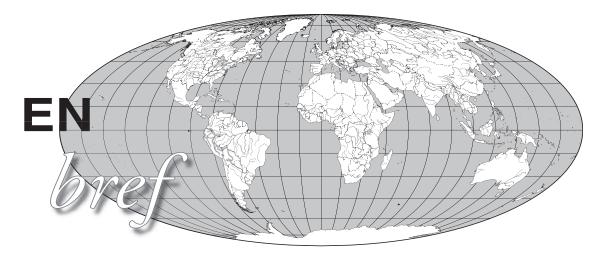
Les énoncés de l'INTOSAI sur l'indépendance se trouvent dans les Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) :

ISSAI 1: Déclaration de Lima

ISSAI 10: Déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC

ISSAI 11: Lignes directrices de l'INTOSAI et pratiques exemplaires liées à l'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques

Consultez le texte intégral de ces ISSAI à www.issai.org.



Afrique du Sud

Le document principal du thème I du XX° INCOSAI disponible pour commentaires

L'Auditeur général de l'Afrique du Sud est le président thématique du thème I du XX^e INCOSAI, Valeur et avantage des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC). L'Auditeur général a parachevé et traduit le document principal du thème I dans toutes les langues officielles de l'INTOSAI et l'a affiché pour commentaires sur le site Web du XXº INCOSAI le 15 septembre dernier. Un sondage en ligne est joint au document. On communiquera directement avec les ISC qui ont l'adresse, le nom d'utilisateur et le mot de passe requis pour accéder au document.

Les réponses des ISC au document principal, sous la forme de communications, seront utilisées pour compiler un document de discussion sur le thème I pour le XXº INCOSAI, que l'Auditeur général de l'Afrique du Sud tiendra en Afrique du Sud en novembre 2010.

Publication du rapport annuel

Le rapport annuel 2008-2009 de l'Auditeur général de l'Afrique du Sud a été publié en ligne sur son site Web.

Pour renseignements, prière de communiquer avec l'Auditeur général de l'Afrique du Sud :

> Courriel : agsa@agsa.co.za Site Web : www.agsa.co.za

Canada

Examen externe par des pairs des pratiques de vérification

En se soumettant à des audits externes, réalisés par d'autres institutions supérieures de contrôle (ISC), le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG du Canada) obtient périodiquement l'assurance indépendante que son système de gestion de la qualité est conçu adéquatement et qu'il fonctionne efficacement. Ces examens procurent l'assurance que le BVG est en mesure de produire de l'information indépendante, impartiale et pouvant être étayée sur laquelle le Parlement canadien peut se fier pour examiner la performance du gouvernement et lui demander des comptes.

Une équipe internationale de pairs, sous la direction du Bureau de l'auditeur général de l'Australie (ANAO), effectue actuellement un audit externe du BVG du Canada. L'audit portera sur les trois principaux secteurs des pratiques d'audit (les audits de gestion, les audits d'états financiers et

les examens spéciaux), ainsi que sur les principaux services qui appuient directement les opérations d'audit. Deux audits externes précédents, menés en 1999 et en 2003, avaient montré que les systèmes de gestion de la qualité des audits d'états financiers et des audits de gestion étaient conçus adéquatement et qu'ils fonctionnaient efficacement.

Le rapport d'audit par les pairs doit être publié en 2010. Il sera affiché sur le site Web du BVG du Canada.

Pour renseignements, prière de communiquer avec le BVG du Canada :

Courriel: frasers@oag-bvg.gc.ca Site Web: www.oag-bvg.gc.ca

Indonésie

Médaille d'honneur décernée à la Présidente de l'ISC des Pays-Bas

Sur ordre du Président de l'Indonésie, M. Yudhoyono, la Présidente de la Cour des comptes des Pays-Bas, Saskia J. Stuiveling, s'est vu décerner la plus haute distinction civile (la médaille Bintang Jasa Utama) pour les grands services qu'elle a rendus à la République d'Indonésie. C'est le Sous-ministre des Affaires étrangères, M. Wibowo, qui a remis la médaille à M^{me} Stuiveling au cours d'une visite de

travail dans la capitale indonésienne, Jakarta, en août 2009.

Le Président indonésien a remis à M^{me} Stuiveling la médaille Bintang Jasa Utama (la plus importante des trois médailles d'honneur Bintang Jasa) pour sa remarquable contribution au Groupe consultatif sur le tsunami et le secours aux sinistrés depuis 2005. Ce groupe consultatif formé des ISC des Pays-Bas, de l'Australie, de la Corée, des États-Unis, de l'Arabie saoudite, de la Suède, du Royaume-Uni et d'autres pays a aidé l'Indonésie à se relever du tsunami dévastateur de décembre 2004. Ses activités consistaient à conseiller le Conseil supérieur d'audit de la République d'Indonésie sur la planification et la mise en œuvre d'un audit sur l'utilisation des aides d'urgence qui ont été octroyées après le tsunami.

M^{me} Stuiveling présidait le *Task force* sur le tsunami qui a examiné l'audit des aides et la reddition de comptes entre 2005 et 2008. Le *Task force* a fait rapport sur ses conclusions à la fin de 2008. À la suite de cet examen, la Cour des comptes a également publié un rapport sur l'aide accordée par les Pays-Bas afin de communiquer les leçons apprises et d'améliorer la transparence, la reddition de comptes et l'audit des aides en cas de catastrophe.

M^{me} Stuiveling a aussi été honorée pour l'aide que la Cour des comptes des Pays-Bas a apportée pour aider sa contrepartie indonésienne à élaborer des normes nationales d'audit des états financiers et mettre en œuvre une nouvelle loi sur l'ISC. On a également souligné l'utilisation novatrice par la Cour des comptes de systèmes d'informations géographiques pour auditer la reconstruction à Aceh après le tsunami et la déforestation à Kalimantan.

L'examen externe par des pairs du Conseil supérieur d'audit de la République d'Indonésie fournit un aperçu des risques

Le 20 août 2009, M^{me} Saskia Stuiveling de la Cour des comptes des Pays-Bas a présenté les conclusions de l'examen externe de la République d'Indonésie effectué par la Cour des comptes. Des représentants du Parlement indonésien, de la Banque asiatique de développement, de différents ministères et du Conseil supérieur d'audit de la République d'Indonésie, ainsi que les ambassadeurs australiens, néerlandais, saoudiens et suédois étaient présents.

Durant sa présentation de l'examen externe par des pairs, M^{me} Stuiveling a souligné trois risques liés à l'administration publique en Indonésie : l'accès limité du Conseil à l'information sur les revenus fiscaux de l'État et les projets de développement financés par des capitaux étrangers, une gestion financière défaillante à tous les paliers du gouvernement indonésien, et la persistance de la fraude et de la corruption dans l'ensemble du pays. Les fonctionnaires du Conseil ont indiqué qu'ils endossaient les conclusions de l'examen externe par des pairs et qu'ils incorporeraient les recommandations à leur plan d'action. Les représentants du Parlement indonésien ont également approuvé les conclusions et les recommandations du rapport.

Pour renseignements, prière de communiquer avec le Conseil supérieur d'audit :

Courriel: sekjen@bpk.go.id Site Web: www.bpk.go.id

Turquie

Nouveau Président de la Cour des comptes

En juin 2009, le Parlement turc a élu le 34° Président de la Cour des comptes de la Turquie, le Gouverneur de la Province de Tokat, Recai Akyel.

M. Akyel a obtenu, en 1987, un baccalauréat en administration publique de la Faculté des sciences politiques de l'Université d'Ankara. Peu après, il a entrepris un programme de maîtrise en administration publique à l'Institut des sciences sociales de l'Université Gazi. En qualité de Gouverneur désigné du district de Eskişehir, il est devenu membre du ministère des Affaires internes.

M. Akyel a par la suite étudié au Royaume-Uni durant un an dans le cadre d'un programme de langues étrangères et de formation professionnelle. Il a été gouverneur d'un certain nombre de districts provinciaux de la Turquie. Il a aussi voyagé au Japon pour y suivre une formation d'un mois en gestion des catastrophes. Il a obtenu un doctorat en études commerciales de l'Institut des sciences sociales de l'Université Cukurova.



Recai Akyel

Mr. Akyel a publié des livres sur plusieurs des districts dont il a été gouverneur. Il a aussi publié un livre intitulé *Earthquake in Gölyaka* qui relate l'expérience de ceux qui ont vécu les tremblements de terre d'août et de novembre 1999.

Pour renseignements, prière de communiquer avec la Cour des comptes :

Courriel: lint.relations@sayistay.gov.

tr

Site Web: www.sayistay.gov.tr

Vietnam

Le Bureau de contrôle du Vietnam est l'hôte de la rencontre des dirigeants de trois ISC

En juin 2009, le Bureau de contrôle du Vietnam a tenu une rencontre à Hanoi des dirigeants des ISC du Vietnam, du Cambodge et de la République démocratique populaire lao. La délégation vietnamienne était dirigée par M. Vuong Dinh Hue, auditeur général; la délégation de l'Administration nationale de contrôle du Royaume du Cambodge était dirigée par H.E. Seng Ronn, sousauditeur général; la délégation de la République démocratique populaire lao était dirigée par le Président, M. H.E. Bouasy Lovanxay.

Lors de la rencontre, les parties ont examiné leurs activités de coopération et ont discuté d'un mécanisme de coopération à long terme pour améliorer l'efficience de l'audit gouvernemental et promouvoir la collaboration entre les peuples des trois pays.

C'est sur cette prémisse que les dirigeants des trois ISC ont convenu d'améliorer la mise en œuvre de l'entente bilatérale qu'ils ont signée, d'échanger leurs points de vue dans le cadre des travaux de l'INTOSAI et de l'ASOSAI, de promouvoir la libre circulation de hauts fonctionnaires et d'experts au sein des trois ISC et d'améliorer les possibilités de recherche sur l'élaboration de normes, de procédés et de méthodes d'audit ainsi que la mise en œuvre d'audits conjoints. Les dirigeants des trois

ISC ont convenu de se rencontrer annuellement, alternant le lieu des rencontres entre les trois pays, et de soumettre des propositions à leurs gouvernements respectifs pour intégrer les activités de coopération à leurs programmes de coopération intergouvernementaux. La prochaine rencontre se tiendra à Phnom Penh, au Cambodge, en 2010.

Pour renseignements, prière de communiquer avec le Bureau de contrôle du Vietnam :

> Courriel: vietnamsai@hn.vnn.vn Site Web: www.kiemtoannn.gov.vn



Les représentants des ISC du Vietnam, du Cambodge et de la République démocratique populaire lao lors de leur rencontre à Hanoi

Le Bureau du Contrôleur de l'État d'Israël : Une étude de cas du contrôle indépendant des finances publiques

Shai Mizrahi, Bureau du Contrôleur de l'État d'Israël

L'objectif principal de la *Déclaration de Lima* (1977) est un appel pour l'indépendance du contrôle des finances publiques. L'institution supérieure de contrôle des finances publiques qui est incapable de répondre à cette exigence ne peut prétendre être du niveau. L'indépendance des institutions supérieures de contrôle (ISC) des finances publiques doit être consacrée par la législation, ce qui nécessite l'existence d'institutions opérationnelles de sécurité juridique. Il n'est donc pas surprenant que la question de l'indépendance des ISC continue d'être un thème de discussion au sein de l'INTOSAI. L'ISC d'Israël — le Bureau du Contrôleur de l'État d'Israël — constitue une étude de cas du contrôle des finances publiques.

La Déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC (2007) reconnaît huit principes de base — qui découlent de la Déclaration de Lima et des décisions prises lors du XVII° INCOSAI tenu à Séoul, en Corée, en 2011 — à titre d'exigences essentielles pour contrôler comme il se doit les finances du secteur public. Le présent article donne une vue d'ensemble des exemples qui illustrent concrètement ces principes dans le cadre législatif et les biens du Bureau du Contrôleur de l'État d'Israël.

Le **premier principe** requiert l'existence d'un cadre constitutionnel, législatif ou juridique approprié et l'application *de facto* des dispositions de ce cadre.

En Israël, deux lois régissent les contrôles publics :

- La loi fondamentale : La loi « Le contrôleur de l'État », adoptée en 1988, établit les fondements constitutionnels de l'indépendance du contrôleur de l'État, et stipule que dans l'exercice de ses fonctions ce dernier doit rendre des comptes au Parlement israélien (la Knesset) et ne doit pas dépendre du gouvernement.
- La loi du contrôle de l'État, 1958 (version remaniée), et ses amendements au fil des ans constituent un cadre détaillé de la gérance et des activités du contrôleur qui lui confère notamment son indépendance.

Le **second principe** préconise l'indépendance des dirigeants des ISC, y compris l'inamovibilité et l'immunité dans l'exercice normal de leurs fonctions. Le texte législatif applicable précise les conditions de la nomination, de la destitution et de la retraite du dirigeant ou de la dirigeante de l'ISC dans le cadre d'un processus qui garantit son indépendance à l'égard des pouvoirs exécutifs. De plus, sa nomination est pour une période suffisamment longue et déterminée afin qu'il ou elle puisse remplir son mandat sans crainte de représailles.

En vertu de la loi fondamentale, la Knesset tient un scrutin secret pour élire le contrôleur de l'État; le mandat du contrôleur est de 7 ans, et il ou elle ne peut occuper ce poste que pour un seul mandat. La loi fondamentale (complétée par la procédure

déterminée par la loi du contrôle de l'État) stipule également que le contrôleur de l'État ne peut être démis de ses fonctions sauf si il ou elle

- est dans l'incapacité permanente de s'acquitter de ses fonctions pour des raisons de santé et qu'une majorité se soit prononcée en ce sens par voie de scrutin référendaire à la Knesset;
- s'est conduit de façon inappropriée au poste de contrôleur de l'État et qu'au moins les trois quarts de la Knesset aient voté en ce sens par voie de scrutin référendaire.

Il convient de noter qu'aucun des contrôleurs élus par la Knesset à ce jour n'avait d'antécédents en matière d'appartenance politique. La loi du contrôleur de l'État interdit toute activité politique au contrôleur durant son mandat. De plus, les publications du contrôleur de l'État ou parues pour le compte de celui-ci dans l'exercice de ses fonctions sont exemptes de toute poursuite pour diffamation.

Le **troisième principe** requiert un mandat suffisamment large et une entière discrétion dans l'exercice des fonctions de l'ISC. Une ISC doit être habilitée à contrôler l'utilisation de fonds, de ressources ou d'actifs publics par un bénéficiaire, qu'elle qu'en soit la nature juridique; la perception des recettes qui sont dues au gouvernement ou aux entités publiques; la légalité et la régularité des comptes du gouvernement ou des entités publiques; la qualité de la gestion financière et des rapports financiers; l'économie, l'efficience et l'efficacité des activités du gouvernement ou des entités publiques. Ce principe insiste également sur la liberté de l'ISC au regard de l'ingérence du Parlement ou de l'organe exécutif dans la sélection des questions à contrôler, la planification, la programmation, l'exécution de leurs travaux, la communication des résultats et le suivi des contrôles, de même que dans l'organisation et la gestion de leur bureau.

L'ISC israélienne respecte toutes ces exigences en ce qui a trait aux fonctions et à l'étendue du contrôle des comptes publics. Le contrôleur de l'État contrôle l'économie, les biens, les finances, les obligations et l'administration de l'État, les bureaux du gouvernement, toutes les entreprises, institutions, et sociétés commerciales d'État, de même que les autorités locales et de nombreux autres organismes ou institutions assujettis par la loi au contrôle des comptes publics. Le contrôleur de l'État examine également le caractère légal, l'intégrité morale, la saine gestion, l'efficience et l'efficacité des entités contrôlées de même que toute autre question qu'il ou elle juge nécessaire. Par conséquent, même les entités de défense les plus secrètes et les aspects les plus délicats de leurs activités sont soumis au contrôle. Les changements de grande portée, adoptés par le contrôleur de l'État actuel, le juge à la retraite Micha Lindenstrauss, constituent un bon exemple du caractère totalement indépendant du pouvoir discrétionnaire du contrôleur de l'État. Ces changements prévoient une expansion marquée du contrôle en temps réel, la publication des noms des fonctionnaires dans les rapports de contrôle, des enquêtes sur des personnalités publiques influentes, y compris le premier ministre, concernant des actes de corruption. Le juge Lindenstrauss a également mis sur pied un groupe de travail sur la lutte contre la corruption. Le contrôleur de l'État est donc libre de déterminer les questions à contrôler et de rendre des décisions de façon autonome en ce qui concerne la planification, la programmation, la réalisation et le suivi du

contrôle, et la production de rapports. L'organisation et l'administration du bureau du contrôleur de l'État, y compris la conduite et le congédiement des employés, relèvent également de l'autorité exclusive du contrôleur.

Le quatrième principe exige l'accès sans restriction à l'information.

La loi fondamentale — qui, tel que souligné précédemment, est constitutionnelle de nature — stipule qu'une entité soumise à un contrôle du contrôleur de l'État doit mettre à sa disposition sans délai l'information, les documents, les explications, ou toute autre information que le contrôleur juge nécessaire aux fins du contrôle. Cette obligation n'est appuyée d'aucune sanction, aussi les entités examinées refusent-elles parfois de coopérer. Toutefois, sous réserve de l'approbation de la commission de la Knesset chargée du contrôle de l'État, le contrôleur et toute personne nommée par lui ou elle ont les pouvoirs d'une commission d'enquête pouvant convoquer des témoins. Un témoin qui paraît devant le contrôleur de l'État dans ce cadre est soumis aux restrictions et aux sanctions imposées par la loi criminelle. De plus, les contrôleurs au sein de l'ISC israélienne ont récemment obtenu l'accès direct aux ordinateurs de certains hauts fonctionnaires, y compris de leaders du gouvernement.

Le **cinquième principe** établit le droit et l'obligation des ISC de faire rapport sur leurs travaux, c'est-à-dire que l'ISC doit avoir toute la latitude pour faire rapport sur les résultats de ses travaux. Elle doit être tenue en vertu de la loi de faire rapport au moins une fois par année sur les constations de ses travaux de contrôle.

La loi fondamentale stipule que le contrôleur de l'État doit présenter à la Knesset des rapports et des opinions dans les limites prévues de ses fonctions et qu'il doit les publier dans la forme et le fond conformément aux restrictions imposées par la loi du contrôle de l'État. Cette loi stipule qu'au plus tard le 15 février de chaque année, le contrôleur doit soumettre au premier ministre et au président de la commission chargée du contrôle de l'État un rapport sur les résultats des contrôles des bureaux du gouvernement et des institutions gouvernementales effectués au cours de l'exercice précédent. Dans les 10 semaines suivant la réception du rapport, le premier ministre doit présenter au contrôleur ses observations sur toute infraction ou violation que décrit le rapport, de même que les réponses des entités examinées au rapport. Par la suite, le rapport est déposé à la Knesset.

Le sixième principe requiert pour les ISC la liberté de décider du contenu et de la date de leurs rapports de contrôle, de les publier et de les diffuser. L'ISC peut décider du contenu de ses rapports de contrôle et peut formuler des observations et des recommandations. L'ISC a également toute latitude pour décider du moment où elle fait ses rapports de contrôle, sauf lorsque la loi établit des exigences particulières à cet égard, et pour décider de publier et de diffuser ses rapports lorsqu'ils ont été déposés officiellement auprès des autorités compétentes.

La loi du contrôle de l'État stipule que dans le rapport de contrôle, le contrôleur doit résumer ses activités dans le domaine du contrôle et préciser toute violation de l'intégrité morale et tout manquement ou contravention à la loi ou aux

¹ Les rapports du contrôleur sur d'autres entités examinées font l'objet d'une procédure distincte, qui est aussi conforme au cinquième principe.

principes d'économie et d'efficience qu'il juge utile de signaler; formuler des recommandations pour rectifier et éviter les manquements; et préciser toute amélioration ou toute action qu'il ou elle juge digne d'intérêt. En plus du rapport annuel décrit précédemment, le contrôleur de l'État peut effectuer des contrôles et publier des rapports sur toute entité ou toute question relevant de ses attributions s'il ou elle le juge nécessaire, et décider librement de la date de parution de ces rapports. Tous les rapports du contrôleur sont rendus publics; toutefois, un rapport ou des parties d'un rapport peuvent ne pas être présentés à la Knesset et ne pas être rendus publics pour des raisons de sécurité d'État ou pour éviter de nuire aux relations économiques extérieures ou internationales.

Le **septième principe** traite de l'existence de mécanismes efficaces de suivi des recommandations des ISC. L'ISC soumet ses rapports de contrôle au Parlement ou à l'une de ses commissions afin qu'il les examine et qu'il effectue un suivi des recommandations exigeant des mesures correctives. Elle doit aussi gérer son propre système interne de suivi.

En Israël, une fois que le rapport de vérification a été déposé à la Knesset, tel que décrit précédemment, la commission chargée du contrôle de l'État l'étudie et soumet ses constatations et recommandations, y compris les mesures de suivi, à l'approbation de la Knesset. La loi du contrôle de l'État prévoit également que le chef de l'entité examinée doit mettre sur pied une équipe pour rectifier les manquements divulgués dans le rapport de contrôle. L'équipe doit discuter de façons de rectifier les manquements, prendre des décisions à ce sujet et faire rapport au chef de l'entité examinée sur ses discussions et décisions. Le chef de l'entité examinée doit faire rapport sur ses décisions au contrôleur, en indiquant la méthode et l'échéancier prévus pour rectifier les manquements. Le contrôleur peut en tout temps exiger des rapports en plus de ceux énumérés plus haut et peut également établir un cadre de rapport sur les rectifications des manquements, précisant les détails à inclure.

Le **huitième principe** prévoit que les ISC ont droit à l'autonomie financière et de gestion ou d'administration et ont accès aux ressources humaines, matérielles et financières appropriées. Par conséquent, les pouvoirs exécutifs ne doivent pas contrôler ni encadrer l'accès à ces ressources.

La loi fondamentale stipule que le budget du Bureau du Contrôleur de l'État doit être déterminé par la commission des Finances de la Knesset, sur proposition du contrôleur de l'État, et est publié avec le budget de l'État. Il est à noter qu'à ce jour le Bureau du Contrôleur de l'État a eu droit à l'entière compréhension et coopération de la Knesset en ce qui a trait à ses besoins financiers. Le contrôleur de l'État gère le budget de son bureau et le répartit de la façon qu'il ou elle juge appropriée.

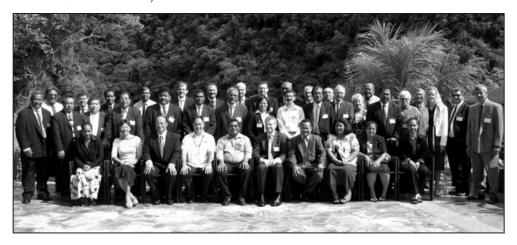
En conclusion, le Bureau du Contrôleur de l'État a presque entièrement mis en œuvre les principes de la *Déclaration de Lima*, tels que précisés dans la *Déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC*. Nous espérons que notre expérience sera utile à d'autres ISC désireuses de renforcer leur indépendance.

Pour renseignements, prière de communiquer avec le Bureau du Contrôleur de l'État : *int_relations@ mevaker.gov. il.*

De nouvelles orientations pour l'audit dans le Pacifique à l'issue du XII^e Congrès de la PASAI

Robert Buchanan et Linda L. Weeks, experts-conseils de l'Initiative en matière d'audit dans la région du Pacifique

L'Association des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique (PASAI), appelée anciennement la SPASAI, a tenu son XII^e Congrès à Koror, aux Palaos, du 20 au 24 juillet 2009.



Les participants au XII^e Congrès de la PASAI, tenu aux Palaos en juillet 2009

Comme le mentionnait le numéro d'octobre 2008 de la *Revue*, la PASAI a adopté l'an dernier un nouveau nom qui reflète mieux sa composition élargie. Cette année, en plus des débats habituels lors du Congrès, les membres ont adopté une nouvelle chartre. En outre, ils ont fait avancer leurs plans à long terme visant à instaurer une utilisation transparente, responsable, efficace et efficiente des ressources publiques dans le Pacifique. Pour y arriver, ils s'emploient à aider les ISC du Pacifique à améliorer la qualité de leurs audits du secteur public de façon à ce qu'elles répondent toujours à des normes élevées. À cette fin, ils ont approuvé et commencé à mettre en œuvre des stratégies de renforcement des capacités qui transformeront de manière importante la PASAI elle-même et, au fil du temps, ses institutions membres. Les membres ont également participé à des séances spéciales sur les normes internationales d'audit, sur l'utilisation des outils d'audit électroniques et sur la conduite des examens par les pairs.

La PASAI compte parmi ses membres certaines des nations les plus petites et les plus isolées du monde. Beaucoup d'entre elles doivent relever le défi d'établir une saine gouvernance avec des ressources limitées. Certaines sont vulnérables aux menaces que posent la hausse du niveau des océans, la dégradation de l'environnement et la corruption internationale. Ces questions ont servi de toile de fond au XII^e Congrès de la PASAI, qui s'est déroulé dans la magnifique et dynamique République des Palaos, dont l'hôte était le l'Auditeur public intérimaire, M. Satrunino Tewid. Parmi les autres délégués, mentionnons les chefs des ISC et de bureaux d'audit ou les représentants du Samoa américain, du Bureau d'audit national de l'Australie, des îles Cook, des États

fédérés de la Micronésie (EFM) (tant le bureau national que les bureaux des États de Kosrae, de Pohnpei et de Yap), des Fidji, de Guam, de Kiribati, des îles Marshall, de Nauru, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des îles Salomon, du Royaume des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu. La participation au Congrès était une première pour l'État de Kosrae (Micronésie), qui a été reçu membre au cours de la première séance de travail. Mentionnons parmi les parties prenantes et les autres délégués présents pour appuyer les programmes de la PASAI : la Banque asiatique de développement (BAD), l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), le Centre d'assistance technique financière du Pacifique (CSTFP), le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et la Banque mondiale. Ont participé également aux discussions et aux exposés les experts-conseils et les personnes qui sont détachées auprès de la PASAI et qui travaillent à ses initiatives et à ses programmes stratégiques.

Tout au long de la semaine, les délégués et les parties prenantes ont collaboré dans le cadre de discussions à l'établissement des futurs plans et programmes de la PASAI. Depuis plusieurs années, les membres de l'équipe de projet de l'Initiative en matière d'audit dans la région du Pacifique (PRAI) travaillent de concert avec les membres de la PASAI à l'élaboration d'une stratégie régionale à long terme. Pendant la semaine, les délégués ont approuvé deux grandes initiatives du programme d'audit en collaboration dans le cadre de la PRAI : le Projet d'appui en matière d'audit infrarégional et le premier audit de performance réalisé en collaboration dans la région. Les délégués ont également adopté leur nouvelle charte et nommé le premier Comité directeur de la PASAI. Dans le but de renforcer la capacité de leurs organisations respectives et de permettre à leurs auditeurs de se perfectionner, ils ont adopté un programme triennal de renforcement des capacités et convenu d'œuvrer au sein de différents groupes de travail.

Transformer la structure de gouvernance de la PASAI

Avec l'Initiative PRAI, la PASAI sera transformée. Jusqu'ici, elle a été une organisation peu structurée, dont l'administration était assurée par l'ISC de la Nouvelle-Zélande; elle devrait devenir, sous l'influence de la PRAI, une entité pleinement opérationnelle et indépendante. Il lui faudra donc une nouvelle structure de gouvernance beaucoup plus sophistiquée, un administrateur général à temps plein et les pouvoirs de recruter et de rémunérer du personnel et des experts-conseils par l'entremise d'un secrétariat autonome.

La nouvelle charte de la PASAI établit ce cadre. De plus, le document met à jour le mandat et les principes fondateurs de l'Association, s'inspirant des objectifs de la PRAI et des faits nouveaux qui ont marqué l'INTOSAI, comme la Déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC. M. Robert Buchanan, juriste-conseil de la PASAI et ancien Vérificateur général adjoint de la Nouvelle-Zélande, qui a rédigé l'avant-projet, y intègre les principaux éléments des statuts de l'INTOSAI ainsi que les éléments constitutifs d'autres groupes de travail régionaux, dans un libellé unique et une langue simple qui convient à la culture du Pacifique¹.

¹ http://www.pacificplan.org/tiki-page.php?pageName=The+Pacific+Plan

Conformément à la Charte, le nouveau mandat de la PASAI est :

- de renforcer la compréhension, la collaboration et la coordination entre ses membres;
- de faire valoir les intérêts d'une saine gouvernance notamment, la transparence, la reddition de comptes et la nécessité de se doter d'ISC fortes et indépendantes – auprès des gouvernements et des autres administrations de la région du Pacifique;
- d'établir et de maintenir une capacité dans le domaine de l'audit public partout dans le Pacifique en mettant en commun des connaissances et en fournissant des services aux membres;
- d'aider ses membres à s'acquitter de leurs fonctions d'audit, notamment au moyen d'audits en collaboration et d'activités semblables;
- d'agir à titre de groupe de travail régional de l'INTOSAI pour servir les intérêts de toutes les ISC du Pacifique et d'ailleurs;
- d'encourager la collaboration avec d'autres groupes de travail régionaux et d'autres

La Charte incarne également les quatre principes de la PRAI, qui ont été adoptés lors du XI^e Congrès et qui sous-tendent le fonctionnement de la PASAI et ses interactions avec ses membres :

- l'autonomie et l'indépendance de chaque ISC membre doivent être respectées et préservées;
- une approche régionale à un enjeu commun n'a pas préséance sur les besoins individuels d'une institution membre;
- les ressources de la PASAI doivent être mises à la disposition de tous ses membres, quels que soient leur emplacement géographique ou leurs lois constitutionnelles;
- la participation appropriée des auditeurs du secteur privé aux audits du secteur public, sous les auspices des chefs d'ISC, doit être appuyée et favorisée.

Selon la nouvelle structure de gouvernance découlant de la Charte, le rôle du Congrès est de souscrire aux orientations stratégiques de la PASAI, telles qu'elles ont été élaborées par le Comité directeur, et de conseiller celui-ci sur la façon d'atteindre les objectifs de l'Association. Les questions de gouvernance courantes incombent au Comité directeur, dont les membres sont nommés par le Congrès dans le cadre d'un processus démocratique. Chaque regroupement d'institutions membres de la PASAI (la Mélanésie, la Micronésie, la Polynésie ainsi que l'Australie/Nouvelle-Zélande) désigne l'une de ses institutions membres qui siégera au Comité directeur tout comme le président (qui est le dernier hôte du Congrès), l'avant-dernier président, l'hôte du prochain Congrès, le secrétaire général et le directeur administratif. Les représentants

des ISC sont nommés pour des mandats de deux ans qui se chevauchent afin d'assurer, malgré le roulement, la permanence dans la composition du Comité et la continuité du transfert des connaissances. La Charte permet également de coopter les dirigeants d'autres ISC à des fins particulières.

Le Comité directeur devrait normalement se réunir deux fois par année et peut tenir d'autres réunions par vidéo ou par téléconférence, au besoin.

Les premiers membres du Comité directeur représentant les ISC qui ont été nommés aux Palaos sont les dirigeants des ISC de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (porte-parole de la Mélanésie), des États fédérés de la Micronésie (porte-parole de la Micronésie), des Tonga (porte-parole de la Polynésie) et la Nouvelle-Zélande (porte-parole du regroupement de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui détient aussi le poste de secrétaire général). Ces membres se sont joints au président actuel (le dirigeant de l'ISC des Palaos), à l'avant-dernier président (le dirigeant de l'ISC des îles Cook) et à l'hôte du Congrès de 2010 (le dirigeant de l'ISC de Kiribati).

L'une des fonctions clés du Comité directeur est de nommer le directeur administratif de la PASAI. Le titulaire de ce poste jouera un rôle crucial dans la mise en œuvre de l'Initiative PRAI, car il sera responsable de coordonner toutes les activités du projet et de nouer des liens avec les gouvernements de toute la région ainsi qu'avec les donateurs actuels et potentiels. Le Comité directeur a nommé à ce poste M. Eroni Vatuloka, ancien Auditeur général des Fidji. À l'heure actuelle, M. Vatuloka travaille pour la Banque asiatique de développement (BAD), à titre de coordonnateur du programme PRAI. Il assumera officiellement son nouveau rôle au début de 2010.

Une autre des fonctions clés du Comité directeur consiste à prendre les mesures pour que la PASAI puisse jouir d'une pleine capacité juridique, soit en lui faisant accorder le statut diplomatique ou toute autre forme de rattachement par le gouvernement hôte du Secrétariat. Sur la recommandation du Comité directeur, le Congrès a décidé d'établir le Secrétariat de la PASAI à Auckland, en Nouvelle-Zélande, de façon provisoire (du moins jusqu'en 2011); le Comité directeur envisagera divers moyens pour doter la PASAI d'une capacité juridique lors de sa prochaine réunion en novembre 2009.

Le Congrès a également accepté la recommandation du Comité directeur de maintenir l'ISC de la Nouvelle-Zélande au poste de secrétaire général. En l'absence de l'ancien dirigeant de l'ISC maintenant retraité, M. Kevin Brady, ce rôle a été assumé au Congrès des Palaos par M. Bruce Robertson, Vérificateur général adjoint.

Les audits en collaboration, un moyen de transformer l'audit du secteur public

D'après l'expérience des ISC d'autres régions, les audits en collaboration permettent d'accroître les capacités des équipes. En effet, ils permettent aux membres d'apprendre les uns des autres, d'acquérir une meilleure compréhension des normes et des

méthodes d'audit pertinentes et d'exercer leurs compétences toute en réalisant des missions d'audit. Qui plus est, il est généralement reconnu que la formation en cours d'emploi sous la direction d'un chef de file compétent est la forme la plus efficace de perfectionnement. Forte de cette expérience, la PASAI a lancé dans la région deux audits conçus à la fois pour enrichir l'expertise des auditeurs et répondre aux besoins des clients des ISC.

Depuis 2007, le Projet d'appui en matière d'audit infrarégional fait partie intégrante de l'Initiative PRAI. Le Projet vise à ce que les ISC de Kiribati, de Nauru, et de Tuvalu préparent en temps opportun des audits d'états financiers qui aient des répercussions importantes. L'Auditeur général du Tuvalu, M. Isaako Kine, préside le Projet, avec le concours du coordonnateur, M. Alexander George, ainsi qu'avec celui de l'expert en audit, M. Beulah Danuakamakama. Ce grand projet de renforcement des capacités permettra aux petites nations insulaires de mener à terme les audits en suspens. Parallèlement, elles développeront des outils d'audit, assureront une formation en cours d'emploi au personnel de leur ISC et, à long terme, contribueront à établir leur propre capacité en matière d'audit. Deux membres de l'ISC de Kiribati et deux autres membres, un membre de l'ISC de Nauru et l'autre, de l'ISC de Tuvalu, commenceront bientôt à travailler en collaboration avec le coordonnateur de programme et l'expert en audit à l'audit de certaines entités choisies de Tuvalu. Après avoir évalué le premier audit, les équipes iront de l'avant et réaliseront d'autres audits à Kiribati et à Nauru.

Les premières discussions sur l'audit de performance à réaliser en collaboration ont eu lieu lors du Congrès de 2008; les membres des équipes désigneront des auditeurs et entameront leurs travaux en s'appuyant sur les décisions qui y ont été prises. Les coordonnateurs de l'équipe sont M. Jonathan Keate, du Bureau du Contrôleur et Auditeur général de la Nouvelle-Zélande et membre du Groupe de travail sur l'audit environnemental, M^{me} Claire Kelly, expert-conseil de la Banque asiatique de développement, et M. Pritom Phookun, de l'IDI. L'équipe comprendra des représentants des ISC des îles Cook, des Fidji, des États fédérés de la Micronésie, de Guam, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Tonga. Il se peut que les ISC du Samoa et des îles Marshall se joignent aussi à l'équipe. Lors de leur séjour aux Palaos, les ISC membres de l'équipe ont convenu de l'objectif de l'audit – l'efficacité d'une gestion solide des déchets – et établi le calendrier des travaux. Ils auront leur première réunion de planification en octobre et commenceront ensuite leurs travaux sur place. Les ISC devraient publier chacune leurs rapports nationaux individuels et leur rapport conjoint d'ici juin 2010.

Transformer les ISC et leur personnel

La PASAI est en train d'adapter le modèle de renforcement des capacités de l'INTOSAI et reconnaît que le perfectionnement est l'affaire tant de l'organisation que du personnel. Aussi, elle a adopté un plan d'acquisition des compétences (2010-2012) axé sur trois grands aspects :

- les lignes directrices et les manuels à l'appui des normes, des pratiques et des méthodes;
- les études, la formation et la certification ou la reconnaissance professionnelle;
- le contrôle qualité et l'examen par les pairs.

Le plan a été élaboré par M^{me} Linda Weeks, l'experte en gestion des ressources humaines (GRH) de l'équipe du perfectionnement de l'Initiative PRAI et auparavant directrice de la Liaison internationale du Bureau de reddition de comptes du gouvernement des États-Unis. L'objectif du Plan est de fournir aux ISC des lignes directrices pertinentes, utiles et crédibles pour la mise en œuvre des normes, des pratiques et des méthodes mondialement reconnues. Pendant le Congrès, les ISC membres ont fait connaître les domaines dans lesquels elles étaient intéressées à travailler. À sa prochaine réunion, le Comité directeur constituera les groupes de travail qui seront chargés d'élaborer les manuels ou les lignes directrices traitant de la gestion des ressources humaines, de l'audit des états financiers, du contrôle qualité et des normes de rapport.

Les participants au Congrès ont également adopté un ensemble général de descriptions de travail et de compétences auquel les ISC pourront se référer pour élaborer leurs méthodes de gestion des ressources humaines. Des groupes de travail qui seront nommés par le Comité directeur utiliseront ces documents pour concevoir un programme de formation et d'accréditation professionnelle à long terme de concert avec les universités et les organismes professionnels. Ainsi s'assurera-ton d'une approche systématique et coordonnée de la formation et du perfectionnement dans toute la région. Par la même occasion, d'autres groupes de travail commenceront à se mettre en rapport avec les universités et les organismes d'accréditation professionnelle de la région pour s'assurer que les programmes de formation universitaire satisfont aux exigences des ISC ainsi qu'à celle des organismes d'accréditation professionnelle.

Enfin, comme dernière mesure visant à promouvoir les bonnes pratiques et l'amélioration continue, la PASAI mettra en œuvre, d'ici 2012, un programme d'examen par les pairs. Cette mesure fournira aux entités auditées, aux parties prenantes et aux citoyens l'assurance qu'une ISC donnée satisfait aux normes d'excellence de la profession et qu'elle contribue à améliorer la transparence, la reddition de comptes et la saine gouvernance.

Lorsqu'elle a présenté le plan triennal, M^{me} Weeks a souligné que beaucoup d'autres groupes de travail régionaux de l'INTOSAI ont déjà créé des manuels, élaboré des cours et amorcé des activités d'examen par les pairs. Fidèle à l'esprit de la devise de l'INTOSAI, L'expérience mutuelle profite à tous, elle a encouragé les membres de la PASAI à consulter d'autres groupes pour leur demander des conseils, des orientations et des exemples lorsqu'ils mettront en œuvre leur propre programme. Insistant sur le fait que l'Initiative PRAI met l'accent sur les activités de transformation et citant les paroles prononcées plus tôt par M. David Walker, ancien Contrôleur général des

États-Unis, elle a rappelé aux délégués que transformer, c'est créer l'avenir au lieu de perfectionner le passé, – que cela n'est pas une entreprise facile, mais un projet de longue haleine.

Exposés techniques

À l'ordre du jour du Congrès, ont figuré, outre les séances et les discussions de travail de la PASAI, trois séances techniques.

Des représentants de l'école d'études supérieures de l'Initiative de formation dans la région du Pacifique, établie dans le district fédéral de Washington, ont présenté deux exposés. M^{me} Jeanne Yamamura a brossé un tableau des normes internationales d'audit – après les avoir définies, elle a expliqué la façon dont elles sont élaborées et publiées et dont elles sont adoptées et appliquées dans le secteur public. M. Steve Morgan a décrit les examens par les pairs, insistant sur leurs avantages et sur leur mode de mise en œuvre.

M^{me} Lee Siu Wei, Directrice, Promotion commerciale de CCH TeamMate, a présenté le 3^e exposé technique. Elle a prouvé aux délégués au moyen d'une série d'exemples qu'il était avantageux d'automatiser le processus d'audit avec le logiciel CCH TeamMate.

Décisions finales du Congrès

Au moment où le Congrès tirait à sa fin, des décisions finales ont été prises :

- Les délégués ont souscrit à la décision de témoigner par écrit leur reconnaissance à M. Kevin Brady, ancien Contrôleur et Auditeur général de la Nouvelle-Zélande maintenant à la retraite, pour ses nombreuses années de service comme Secrétaire général de la PASAI;
- Le prochain Congrès de la PASAI aura lieu à Kiribati, en 2010, et le Congrès suivant, aux Tonga, en 2011;
- M. Paul Allsworth, des îles Cook, continuera de siéger comme représentant de la PASAI au Comité directeur de l'INTOSAI.
- La Papouasie-Nouvelle-Guinée sera l'hôte de la prochaine réunion du Comité directeur de la PASAI en novembre 2009.

Pour en savoir davantage sur la PASAI, communiquez avec le Directeur administratif et Coordonnateur du Programme, M. Eroni Vatukola.

Fax: +679 331 8074

Courriel: evatuloka@connect.com.fj; Eroni.vatuloloka@yahoo.com



Kirsten Astrup, directrice de la planification stratégique de l'INTOSAI

Ce mois-ci, l'INTOSAI signera un protocole d'entente (PE) avec la communauté des donateurs, protocole qui ouvrira de nouvelles voies de financement pour les projets destinés à renforcer les capacités des ISC des pays en développement. Nous nous attendons à ce que cette initiative revête une importance cruciale pour la mise en œuvre du Plan stratégique de l'INTOSAI.

Fidèle à sa devise « L'expérience mutuelle profite à tous », l'INTOSAI accorde depuis sa création en 1953 une grande importance au renforcement des capacités. Alors que les ISC s'emploient à consolider leur organisation grâce au renforcement de leurs capacités et à l'apprentissage continu, l'INTOSAI a une longue tradition d'aide aux pays émergents et aux pays en développement vers lesquels elle oriente ses efforts. Par l'entremise de ses groupes de travail régionaux, de ses commissions chargées de mettre en œuvre des objectifs précis et d'autres organes,

l'Organisation s'investit dans un certain nombre de programmes qui renforcent les capacités des ISC membres sur la scène mondiale, régionale et locale.

Dans notre Organisation, le renforcement des capacités met l'accent sur le renforcement des ISC en tant qu'institutions et sur la fonction d'audit du gouvernement comme moyens de promouvoir une saine gouvernance. Habituellement, les projets de renforcement des capacités participent d'une vaste stratégie institutionnelle adaptée aux besoins et aux priorités des ISC partenaires. Par conséquent, la collaboration peut porter sur un vaste éventail d'activités liées à des aspects tels que l'indépendance (notamment le mandat et le fondement légal des ISC), le

Kirsten Astrup

renforcement des capacités d'audits des états financiers, d'audits de la conformité, de la performance et de contrôles des TI, les communications internes et externes, les activités administratives et organisationnelles, et la mise au point de technologies de l'information. La formation en matière de nouvelles normes et méthodes d'audit s'inscrit également dans le cadre des projets de renforcement des capacités.

Bien que de nombreux efforts de renforcement des capacités soient déployés au sein de la communauté de l'INTOSAI, le travail visant à améliorer les connaissances, les compétences et les aptitudes de ses membres doit s'intensifier. Améliorer la qualité des audits du secteur public est une tâche colossale qui nécessite toutes les forces à l'œuvre. L'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) collabore dans le cadre d'échanges multilatéraux avec les services de formation de chacune des sept régions de l'INTOSAI. Le renforcement des capacités de l'INTOSAI, par l'entremise de ses commissions chargées d'objectifs précis, est axé sur la mise en œuvre du Plan stratégique et prévoit une approche adaptée à chaque ISC membre. Ainsi, une ISC peut apporter son concours à une autre ISC dans n'importe lequel des aspects liés à l'administration d'un organisme d'audit public. Cette approche est très souvent précisée dans un accord de partenariat. Les travaux de l'IDI et de l'INTOSAI se complètent et les deux organismes coordonnent leurs efforts.

Le renforcement des capacités est l'un des quatre objectifs stratégiques de l'INTOSAI. L'objectif 2 prévoit plusieurs stratégies ou activités pour renforcer les aptitudes et les capacités professionnelles des ISC par la formation, l'assistance technique et d'autres activités de perfectionnement. La Commission de renforcement des capacités (CRC), qui est présidée par la Cour des comptes du Maroc, a établi des arrangements et des structures assorties des sous-commissions nécessaires, lesquelles mettent en œuvre le Plan stratégique et ses efforts connexes en regard de cet objectif. À propos du Maroc, je ne crois pas avoir déjà mentionné que j'ai participé à la réunion du Comité de pilotage de l'objectif 2 dans ce pays en octobre l'an dernier. C'était ma première visite au Maroc et j'ai eu le plaisir d'y rencontrer beaucoup de personnes sympathiques et de goûter l'atmosphère du pays. Je me rappelle un soir avoir admiré du haut de la terrasse d'un toit, à Rabat, un ciel constellé et étincelant... Impression inoubliable!...Je regrette de n'avoir pu visiter Casablanca pendant mon séjour. Depuis que j'ai vu *Casablanca*, film classique dont l'action se déroule pendant la Seconde Guerre mondiale, j'ai toujours voulu visiter cette ville.

La première Sous-commission de la CRC, qui s'était vu confier la capacité de promouvoir un plus grand nombre d'activités de renforcement des capacités chez les ISC membres de l'INTOSAI et qui était présidée par le Bureau d'audit national du Royaume-Uni, a publié un guide sur le renforcement des capacités dans les Institutions supérieures de contrôle. Le guide, publié en novembre 2007, met l'accent sur le renforcement des capacités professionnelles en matière d'audit, sur la capacité organisationnelle ainsi que sur la capacité de traiter avec le milieu extérieur. Il a été distribué à toutes les Institutions membres de l'INTOSAI, à la communauté des donateurs et à d'autres organisations. Disponible dans les langues officielles de l'INTOSAI et également traduit en russe, le guide fournit de l'aide aux ISC qui prévoient faire profiter d'autres ISC de leur expertise au chapitre de l'acquisition de compétences, de connaissances, de structures et de méthodes de travail. De plus, il présente une façon de rendre une organisation efficace en tirant profit de ses forces et en corrigeant ses lacunes et ses faiblesses.

La deuxième Sous-commission de la CRC, présidée par le Bureau du Contrôleur général de la République du Pérou, a été établie dans le but d'offrir des services de conseils et de consultation, notamment une banque de données renfermant les noms d'experts. On a lancé un site Web qui héberge la banque de données des experts (www.contraloria.gob.pelcbcommittee2/index.asp) ainsi que la liste des activités de renforcement des capacités, telles que les possibilités de stages et les lignes directrices pour les audits conjoints.

La troisième Sous-commission, présidée par la Cour fédérale des comptes de l'Allemagne, s'est vu confier le mandat de promouvoir les meilleures pratiques et l'assurance de la qualité par le biais de l'évaluation volontaire par les pairs.

Reconnaissant la nécessité d'une meilleure coordination des projets de renforcement des capacités mis en œuvre sur la scène internationale, l'INTOSAI a défini une stratégie visant à recueillir et à diffuser l'information sur les projets entrepris par les ISC. Le Bureau national d'audit de la Suède, au nom de la première Sous-commission, a recueilli l'information auprès des ISC et établi une banque de données des projets de renforcement des capacités. On peut y consulter un répertoire des organisations qui font office de partenaires techniques dans les pays émergents et en développement. Ce répertoire renferme des liens appropriés au guide de renforcement des capacités, à l'adresse www.cbdirectory.org/default.aspx. L'objectif général est de communiquer l'information liée aux travaux de renforcement des capacités passés, actuels et futurs afin d'aider toutes les parties intéressées et de s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchement involontaire. Le répertoire est mis à jour tous les ans.

À mon avis, le répertoire peut apporter de l'information de base importante au moment de planifier ou de financer de nouvelles activités de renforcement. L'INTOSAI et les donateurs étant responsables au même titre de coordonner les efforts de renforcement des capacités, le document peut être utile non seulement aux ISC engagées dans des projets de renforcement des capacités, mais aussi aux donateurs qui évaluent ces projets. Compte tenu de l'expertise certaine que possède l'INTOSAI pour renforcer les capacités et les compétences professionnelles des ISC et de tous les documents d'orientation déjà élaborés, j'ai bon espoir que nous atteindrons notre but : promouvoir des organisations d'audit solides, indépendantes et de haut calibre.

Le protocole d'entente liant l'INTOSAI et la communauté des donateurs devrait favoriser une approche coordonnée visant à renforcer les capacités d'audit des ISC. Dans l'ébauche du Plan stratégique pour 2011-2016, l'INTOSAI pourra harmoniser les stratégies proposées avec les dispositions du protocole d'entente et ainsi poser les jalons de futures ententes de partenariat plus détaillées. Ces ententes, qui permettront de renforcer les capacités des ISC à l'échelle nationale et régionale, seront axées sur l'élaboration de plans stratégiques et de plans d'action pour les ISC.

Dans le numéro de janvier de la *Revue*, je traiterai du Plan stratégique en général, d'après les commentaires des membres de l'INTOSAI et les discussions liées à la planification stratégique tenues lors des réunions des groupes de travail des donateurs et du Comité directeur.

Si vous souhaitez formuler des commentaires ou livrer vos impressions sur les questions liées à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'INTOSAI, n'hésitez pas à me joindre à l'adresse astrup@rechnunghof.gv.at.



Sixième réunion du comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles

La Cour des comptes du Brésil (TCU) a accueilli la sixième réunion du comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles (PSC) de l'INTOSAI à Brasilia, au Brésil, du 17 au 19 juin 2009. Les participants provenaient de l'ISC du Danemark, qui préside la PSC, et des ISC de l'Afrique du Sud, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la France, du Maroc, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède. Des observateurs de la Banque mondiale, de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), de l'International Federation of Accountants (IFAC) et de l'Institut des auditeurs internes (IIA) ont aussi assisté à la réunion.

Dans son allocution d'ouverture, le président de la TCU, le ministre Ubiratan Aguiar, a souligné la pertinence des travaux de la PSC pour les ISC de nombreux pays, car les normes de l'INTOSAI leur sont utiles pour répondre à des demandes de plus en plus complexes. Il a aussi fait ressortir l'importance de la réunion à Brasilia qui a porté sur des sujets liés à l'orientation que prendra la PSC après 2010.



Les participants de la réunion du comité de pilotage de la PSC à Brasilia en juin 2009

La PSC est chargée de définir, de mettre à jour et de diffuser les normes de l'INTOSAI, Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI), — qui sont organisées selon une structure à quatre niveaux hiérarchiques. Le 17 juin, les participants ont discuté d'un projet de révision des normes de niveau 3 (les principes fondamentaux de contrôle) qui vise à améliorer l'uniformité des ISSAI. Ils ont aussi discuté d'un nouveau processus pour définir, modifier et supprimer des ISSAI; et d'un projet pilote de diffusion des ISSAI au sein de l'EUROSAI et, ultérieurement peut-être, auprès d'autres groupes régionaux de l'INTOSAI intéressés, dans le cadre d'un séminaire de sensibilisation.

La deuxième journée, les sous-commissions de la PSC ont présenté leurs travaux et les documents qu'elles ont déjà établis ou qui sont en chantier. Les discussions ont aussi porté sur la coopération avec les partenaires externes, tels l'IFAC et l'IIA et les projets

de présentation des normes récemment élaborées au congrès de l'INTOSAI en 2010. La prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra à Copenhague, au Danemark, du 5 au 7 mai 2010.

Le compte rendu de la réunion du comité de pilotage de la PSC, les missions de la PSC, son plan de travail et les autres documents de la Commission sont disponibles sur le site Web de la PSC : http://psc.rigsrevisionen.dk.

Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier

La Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier (FAS) de l'INTOSAI achèvera, d'ici au 31 octobre 2009, les consultations sur 38 Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Vingt-huit de ces normes ont fait l'objet d'une consultation depuis le congrès de l'INTOSAI en 2007. La FAS désire remercier tous ceux qui, pendant le processus, ont contribué aux consultations par leurs connaissances, leur expérience, leurs réflexions et leurs idées.

Les ISSAI renferment un avis de pratique rédigé par la FAS et la norme internationale d'audit (ISA) correspondante. À la fin de 2008, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance a terminé son projet visant à améliorer la clarté et l'uniformité de la terminologie des ISA. Depuis, la FAS a examiné tous les avis de pratique pour s'assurer de leur cohérence les uns avec les autres et avec la version clarifiée des normes ISA.

Il restera aussi à traduire tous les avis de pratique dans les langues officielles de l'INTOSAI. La FAS est reconnaissante envers la Cour des comptes européenne qui fera traduire les avis en allemand, en espagnol et en français. Un traducteur professionnel a été engagé pour la version arabe.

Voici le calendrier des approbations :

- La FAS approuvera, en octobre 2009, tous les avis de pratique dont l'uniformité a été vérifiée et, en avril 2010, les ISSAI 1000 et 1003, de même que les avis de pratique traduits, en avril 2010.
- Le Comité directeur de l'INTOSAI approuvera tous les avis de pratique en novembre 2009 et les ISSAI 1000 et 1003 en novembre 2010.
- Le comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles approuvera les ISSAI 1000 et 1003 en mai 2010.
- Le XX^e INCOSAI entérinera toutes les normes ISSAI en version définitive dans toutes les langues officielles en novembre 2010.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le secrétariat de la FAS :

Fax: +46-8-51714111

Courriel: projectsecretariat@riksrevisionen.se Site Web: http://psc.rigsrevisionen.dk/fas

NOUVELLES DE L'IDI



La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante: www.idi.no.

Programme de renforcement des capacités de gestion de l'IDI/AFROSAI-A

Étant donné que les dirigeants des ISC jouent un rôle important dans le renforcement des capacités des ISC, l'IDI et l'AFROSAI anglophone (le groupe de travail régional des ISC de l'Afrique anglophone) ont mis en place un programme de renforcement des capacités de gestion qui sera en vigueur de 2009 jusqu'en 2011. En juillet 2009, une réunion de planification s'est tenue en Afrique du Sud pour convenir d'une stratégie et définir les rôles et les responsabilités des différentes parties intéressées. Une réunion de conception a eu lieu en août 2009 pour préparer un atelier destiné à la haute direction intitulé « Diriger une ISC », qui devrait se donner en octobre 2009. Ce programme vise trois niveaux de direction dans une ISC – les dirigeants des ISC et les cadres supérieurs, les directeurs et les adjoints, ainsi que les chefs d'équipe. Le programme couvrira les questions de gestion stratégique et technique pertinentes à chacun des niveaux.

Atelier sur les techniques de facilitation de l'IDI/l'ARABOSAI

En juillet 2009, un atelier d'une semaine sur les techniques de facilitation a été donné à 26 participants de pays de l'ARABOSAI. L'atelier visait à former les participants à utiliser des techniques de facilitation pour renforcer la capacité des ISC de l'ARABOSAI à mener des initiatives en matière de renforcement des capacités.

Programme d'assurance qualité de l'IDI/la CAROSAI pour les audits financiers

Des évaluations des besoins en matière de renforcement des capacités exécutées par l'IDI et la CAROSAI en 2008 ont permis de déterminer qu'il fallait, en toute priorité, renforcer les systèmes d'assurance de la qualité pour les audits financiers. Pour donner suite à cette constatation, l'IDI et la CAROSAI ont conçu un programme d'assurance qualité (AQ) pour les audits financiers.

En juin 2009, des matériels didactiques et un *Manuel de l'assurance qualité* ont été établis pour satisfaire aux exigences de la CAROSAI. En septembre 2009, les équipes d'assurance qualité de 13 ISC de la région ont participé à un atelier de huit jours en Jamaïque. Ces équipes effectueront des contrôles d'assurance de la qualité dans leur ISC et testeront le manuel d'assurance de la qualité. Elles se réuniront en décembre 2009 pour recevoir la rétroaction de leurs pairs et d'experts sur leurs contrôles de l'assurance de la qualité. À la fin de ce programme, chacune des ISC participantes comptera une équipe formée dans le contrôle d'assurance de la qualité pour les audits financiers et un manuel d'assurance qualité adapté à son environnement et conformes aux pratiques exemplaires internationales.

Programme d'audit de performance coopératif de l'IDI/la BAD/de la PASAI

Au cours de 2009 et de 2010, l'IDI, la Banque asiatique de développement (BAD) et la PASAI travaillent en collaboration pour mettre en œuvre le programme d'audit de performance coopératif dans la région de la PASAI. Ce programme vise à renforcer la capacité des ISC participantes en matière d'audit de performance au moyen d'un audit de performance coopératif destiné à évaluer l'efficacité de la gestion des déchets solides dans le respect des mandats d'audit des bureaux d'audit participants. En octobre 2009, les équipes des dix ISC participantes se sont rencontrées lors d'une réunion conjointe de planification de deux semaines aux Fidji pour présenter les études préliminaires de leurs administrations respectives et élaborer des programmes d'audit détaillés et adaptés à leurs besoins. À la suite de cette réunion, on s'attend à ce que les équipes exécutent les travaux et les analyses sur le terrain et qu'elles préparent une ébauche de rapport d'audit de performance. Dans le courant de l'année, les équipes seront invitées à une réunion d'une semaine pour redéfinir l'ébauche de leurs rapports grâce à l'examen par des pairs et des directives d'un expert en audit de performance. À la fin de ce programme, les équipes participantes soumettront leur rapport à l'approbation des dirigeants de leur ISC.

Communication avec I'IDI

Pour toute question concernant les nouvelles de l'IDI, prière de communiquer avec l'IDI :

Courriel: idi@idi.no Site Web: www.idi.no

Événements de l'INTOSAI 2009



Octobre		Novembre		Décembre	
4-10	19° Assemblée générale de l'OLACEFS Asunción, Paraguay	9-109-121515-18	Réunion du Comité directeur de la PASAI Port Moresby, Papouasie- Nouvelle-Guinée Réunion de la Commission de renforcement des capacités de l'ARABOSAI Koweït 2º réunion du Task force stratégie de communication Le Cap, Afrique du Sud 59º réunion du Comité directeur de l'INTOSAI Le Cap, Afrique du Sud	20-21	Réunion du Comité directeur de l'ARABOSAI Égypte
		Février		Mars	
ÀD	Réunion du Sous-comité 3 de la Commission de renforcement des capacités Bonn, Allemagne	15-18	9° réunion du Comité de pilotage du Groupe de travail sur la vérification environnementale Tanzanie	3	Réunion du Conseil d'administration de l'Initiative de développement de l'INTOSAI Oslo, Norvège
		16-18	Réunion de la Sous- commission des normes de contrôle interne Moscou, Russie	23-25	11º réunion du Groupe de travail international Sydney, Australie
Avril		Mai		Juin	
22-24	19º réunion du Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information Pékin, Chine	5-7	Réunion du Comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles Copenhague, Danemark	ÀD	13° Assemblée du Groupe de travail sur la vérification environnementale Pékin, Chine

N.D.L.R. Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette rubrique régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions du Comité directeur. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.

INTOSAI